YERRES

Relations Publiques
N°Tél : 01 69 49 76 15
N/Réf : NDA/NW/CL

DECISION N° 2000/137

OBJET : Convention de prestations de service relative à l'animation musicale du bal du 14 juillet conclue avec l'association « Vers l'Espoir »

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT que la commune a besoin dans le cadre du bal du 14 juillet d'une animation musicale le mardi 14 juillet 2000 de 20h30 à 2h00 du matin au Rond Point Pasteur

CONSIDERANT qu'à cet effet, elle sollicite le concours artistique de l'association dénommée « VERS L'ESPOIR » sise BP 498 - 51068 REIMS CEDEX

DECIDE

DE signer avec ladite Association une convention précisant les obligations des parties et les modalités de cette prestation relative à l'animation musicale pour un montant de 27 000 Frs TTC

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, exercice 2000, fonction 0, sous-fonction 024, nature 6188.

Fait à Yerres, le 5 juin 2000

REÇU LE
19 JUIN 2000
DE L'ARR... D'EVRY

Le Député-Maire
Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE